

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-493

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 11

Rédiger ainsi l'alinéa 50 :

« 4° Au IV, les mots : « Le prélèvement prévu au I ne s'applique pas » sont remplacés par les mots :
« Les prélèvements prévus au I ou au II ne s'appliquent pas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.